



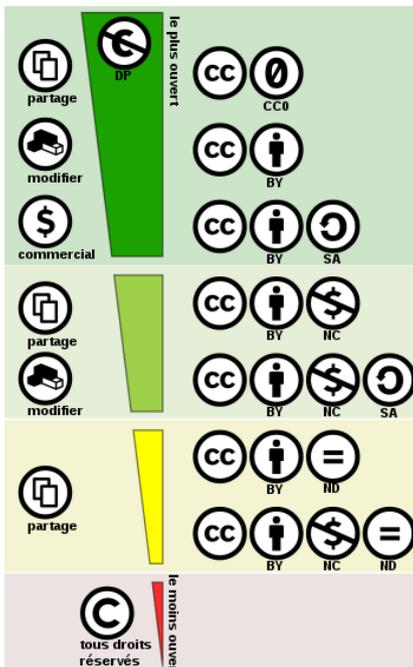
## Les notions juridiques du Web

Tout le monde peut mettre du contenu sur le Web, soit en créant son propre site, soit en les téléchargeant sur des sites existants (ex YouTube).

Si on souhaite utiliser un contenu dont on n'est pas l'auteur, il faut **respecter les droits** de celui qui l'a créé. En général, il faut l'autorisation à moins que le contenu ne soit dans le domaine public.

En tant qu'auteur, on peut autoriser la republication d'un contenu en utilisant une **licence**, dont la **Licence Creative Commons**. Elle permet de spécifier la forme de partage autorisée.

Plusieurs licences existent aux logos significatifs.



DP : Domaine Public  
 CC : Creative Commons  
 0 : libre  
 BY : Attribution, nommer l'auteur  
 SA : Partage dans les mêmes conditions (*Share Alike*)  
 NC : Non commercial  
 ND : Pas de modification (*No Derivs*)

@Wikipedia